



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juin 2013

Original : français

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-troisième session

3-28 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Hélène **Petit** (France)

Additif

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

[Point 3 a)]

Rapport du Secrétaire général intitulé « Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 »

Programme 10 Commerce et développement

1. À sa 16^e séance, le 14 juin 2013, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75).
2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées pendant l'examen de celui-ci par le Comité.



Examen de la question

3. Une certaine satisfaction a été exprimée à l'égard du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/6/Rev.1) et des travaux de la CNUCED, en particulier ceux réalisés dans le cadre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux).

4. Plusieurs délégations ont demandé des précisions concernant les décisions découlant de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012 (mandat de Doha), s'interrogeant sur les suites données à la totalité d'entre elles par la CNUCED. Elles se sont notamment inquiétées du fait que le plan-programme biennal ne reprenait pas toutes les décisions adoptées de la Conférence.

5. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le fait que, malgré la tenue de la treizième session de la Conférence, le projet de budget-programme n'était pas parfaitement conforme au mandat de Doha, notamment pour ce qui était des pays à revenu intermédiaire.

6. Certaines se sont inquiétées de ce qu'il n'avait pas été donné suite aux conclusions et recommandations du Comité publiées à l'issue de sa cinquante-deuxième session et approuvées par l'Assemblée générale dans la résolution 67/236.

7. Une délégation a jugé importante la question des pays à revenu intermédiaire. À ce sujet, elle a demandé des précisions sur l'emploi (en anglais) des expressions « certains pays à revenu intermédiaire en fonction de leurs besoins » et « d'autres décisions pertinentes ». Elle s'est notamment interrogée sur la façon dont les pays concernés étaient choisis et dont leurs besoins étaient déterminés, et sur le sens de l'adjectif « pertinent ». Elle a en outre trouvé regrettable que l'expression « et d'autres décisions pertinentes » soit encore présente alors que le Comité en avait déjà recommandé la suppression dans le rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/67/16).

8. Des délégations ont déploré que le terme « pays à revenu intermédiaire » ne figure ni dans les objectifs, ni dans les réalisations escomptées, ni dans les indicateurs de succès de plusieurs sous-programmes bien que le Comité ait recommandé expressément, dans son rapport A/67/16, qu'il y soit mentionné.

9. Il a été affirmé que le programme 10 (Commerce et développement) devrait porter sur la question du développement durable et que, s'il convenait de donner la priorité aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral, il était essentiel que la CNUCED couvre tous les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire. De plus, il importait d'intégrer les pays développés et leurs filières d'offre, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

10. Enfin, une question a été soulevée au sujet de l'orientation des débats du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED relatifs à l'organisation, en 2014, d'une manifestation spéciale pour le cinquantième anniversaire de celle-ci et aux publications à paraître à cette occasion.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité a noté que certaines modifications de la formulation du programme 10 (Commerce et développement), que l'Assemblée générale a faites siennes dans sa résolution 67/236, n'ont pas été reproduites dans le rapport du Secrétaire général (A/68/75). Il réaffirme donc que les modifications ci-après doivent être apportées :

Orientation générale

Paragraphe 20

À la fin de la deuxième phrase, supprimer les mots « , et dans l'exécution d'autres décisions pertinentes ».

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

Indicateurs de succès

À l'alinéa b) ii), après l'expression « du nombre de pays en développement », ajouter « et de pays en transition ».

Stratégie

Paragraphe 24

Dans la dernière phrase, remplacer la partie b) par ce qui suit :

« b) aider les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays dont l'économie est en transition qui en feront la demande à renforcer leurs capacités pour formuler et appliquer des politiques intégrées en matière d'investissement international, créer un climat propice à cet investissement et participer à des débats sur la question ».

Dans la dernière phrase, remplacer la partie c) par ce qui suit :

« c) appuyer les efforts menés par les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays dont l'économie est en transition en vue de se doter de capacités de production et d'entreprises qui soient compétitives sur le plan international ».

Sous-programme 3

Commerce international

Composante 1

Renforcement du commerce international

Réalisations escomptées du Secrétariat

À l'alinéa b), après l'expression « des pays en développement », ajouter les mots « , des pays à revenu intermédiaire ».

À l'alinéa d), après « des pays en développement », ajouter « des pays à revenu intermédiaire et des pays dont l'économie est en transition ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa d) i), après l'expression « de pays en développement », ajouter « et de pays dont l'économie est en transition ».

À l'alinéa d) ii), après « de pays en développement », ajouter « et de pays dont l'économie est en transition ».

Composante 2
Produits de base

Stratégie

Paragraphe 27

À la deuxième phrase, après « pays africains », ajouter « les pays à revenu intermédiaire et les pays dont l'économie est en transition ».

Sous-programme 4
Technologie et logistique

Stratégie

Paragraphe 28

À la deuxième phrase, après « des pays africains », ajouter « des pays à revenu intermédiaire et des pays dont l'économie est en transition » et supprimer « ainsi que des pays dont l'économie est en transition et des pays à revenu intermédiaire en fonction de leurs besoins, » après « vulnérables, ».

12. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les modifications ci-après du descriptif du programme 10 (Commerce et développement) tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (A/68/75) et le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect.12)] :

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

Objectif de l'Organisation

Après « ainsi que », ajouter « les pays à revenu intermédiaire, les pays dont l'économie est en transition, »

Stratégie

Paragraphe 24

Modification sans objet en français.

* Voir A/68/6 (Sect.12).

*Produits**

Alinéa c) i) du paragraphe 12.51

Remplacer « aide fournie à certains pays à revenu intermédiaire qui en ont le plus besoin » par « aide apportée aux pays à revenu intermédiaire – en fonction de leurs besoins – et aux pays dont l'économie est en transition ».

Sous-programme 3

Commerce international

Composante 1

Renforcement du commerce international

Stratégie

Alinéa f) du paragraphe 26

Remplacer « certains » par « les ».

Alinéa i) du paragraphe 26

Après « mondiales », ajouter « , et à développer ces activités ».

Alinéa o) du paragraphe 26

Remplacer le paragraphe par « Relever les défis communs au commerce et à l'environnement dans le cadre du développement durable, favoriser les formes de développement à faible émission de carbone, au moyen notamment de transferts de technologies, rechercher les gains de développement, et saisir les possibilités commerciales relatives aux nouvelles règles liées aux changements climatiques et à l'exploitation durable de la diversité biologique.
